Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le Conseil des recherches médicales, le ministère des Affaires des anciens combattants et le Conseil de recherches pour la défense appuient de vastes programmes de recherches. Parmi les autres centres importants de recherches, on compte les Laboratoires de recherches médicales Connaught, la Banting Research Foundation, le Charles H. Best Institute, l'Institut de microbiologie et d'hygiène, l'Allan Memorial Institute et le Montreal Neurological Institute. Certains organismes non gouvernementaux ou bénévoles qui s'intéressent à la santé d'une manière générale ou à certaines maladies en particulier, favorisent et appuient la recherche par divers moyens, y compris l'assistance financière.

Santé internationale.—Le Canada apporte aide et concours à l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi qu'à d'autres institutions spécialisées des Nations Unies dont le programme comporte un élément important d'activité ou d'intérêt sanitaire. Il fournit de l'aide financière et technique aux pays sous-développés par l'entremise du Plan de Colombo et d'autres programmes bilatéraux. Une formation professionnelle en hygiène est dispensée à un certain nombre de personnes qui viennent au Canada chaque année en vertu de divers accords de collaboration technique (voir page 176 et pp. 185-188). Ainsi, en 1964, 64 boursiers et stagiaires sont arrivés, ce qui porte à 212 le nombre des stagiaires au Canada. Ces personnes étudient dans toute une gamme de disciplines médicales en vertu du Programme d'aide extérieure.

Des spécialistes canadiens des lois concernant l'hygiène et des techniques de salubrité publique ont entrepris des travaux spéciaux à l'étranger pendant l'année. De plus, le pays a fourni des experts de divers domaines cliniques pour répondre à des demandes faites par des pays en voie de développement. A titre d'aide en biens capitaux, on a continué de fournir des appareils de cobaltothérapie aux centres de traitement du cancer qui se trouvent dans la région du Plan de Colombo.

A la seizième réunion de l'Organisation mondiale de la Santé tenue en mai, le Canada a été élu pour nommer une personne destinée à faire partie du Bureau de direction de l'Organisation pour une période de trois ans et, en 1963, cette personne a été nommée président du Bureau. Le mandat du Canada au sein de l'UNICEF a commencé au début de 1962 pour se continuer sur une période de trois ans.

Par suite des obligations contractées par le Canada en vertu des accords internationaux sur la salubrité, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social applique les règlements de quarantaine aux navires et avions arrivant au Canada et assure le logement et les soins médicaux nécessaires aux personnes soumises à la quarantaine lors de leur arrivée au Canada (voir page 313).

Le ministère est chargé de l'application des règlements sur la manutention et l'expédition des mollusques et crustacés en vertu de l'accord international sur les mollusques et crustacés conclu entre le Canada et les États-Unis et, à la demande de la Commission mixte internationale, il participe aux études sur la lutte contre la pollution des eaux limitrophes entre le Canada et les États-Unis et sur les problèmes que pose la pollution de l'air. D'autres responsabilités du ministère dans le domaine de la santé internationale comprennent la garde et la distribution, pour l'Organisation mondiale de la Santé, des étalons établis pour les produits biologiques, les vitamines et les hormones; certaines fonctions relevant de la Convention sur les stupéfiants de 1961, et la représentation du Canada sur la Commission des stupéfiants des Nations Unies.

## Section 2.—Services provinciaux et municipaux

On peut grouper les services de santé provinciaux et municipaux en plusieurs grandes catégories: services généraux d'hygiène publique (d'ordre surtout préventif), services visant directement certaines maladies ou invalidités particulières et comprenant la prévention et le traitement, services relatifs aux soins hospitaliers et médicaux en général et services de réadaptation destinés aux invalides.